

Marseille, le 25 Octobre 2021

Note à l'attention de :

Monsieur Pierre BENARROCHE
Maire du 4^{ème} Secteur

Monsieur Jean-Christophe CAYRE
Receveur des Finances

Monsieur Fabrice BARDISA
Directeur du Pôle Propreté, Cadre de Vie
Et Valorisation des Déchets

Madame Christel PARDIGON
Directrice Gestion Exécution Financière

Nos réf. : SGDA-A0340/2021-10-150242
Dossier suivi par Carole MEANO

Objet : Diffusion de la convention T21197COV

Délibération : PROX 026-492/19 CT
Service gestionnaire :

Déposée en Préfecture le 14 Octobre 2019
Pôle Propreté, Cadre de Vie et
Valorisation des Déchets

Convention signée le :

13 Octobre 2021

J'ai l'honneur de vous informer que la convention T21197COV conclue entre la Métropole d'Aix-Marseille-Provence - Conseil de Territoire Marseille-Provence et la Mairie du 4^{ème} Secteur, représentant « Le Parc des sœurs franciscaines Missionnaires de Marie », relative à la mise à disposition de composteurs de proximité, **est exécutoire à compter du 22 Octobre 2021**, date de réception de l'original par mail.


Valérie LAUGAUDIN